



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

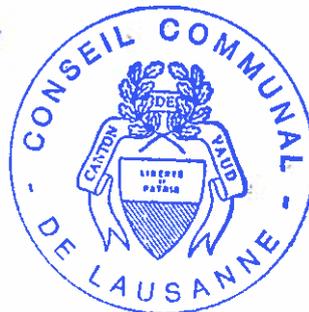
- vu le Rapport-préavis N° 2022/24 de la Municipalité du 15 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'approuver la réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. *Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts : « *Un toit pour touxtes, toute l'année* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt trois.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

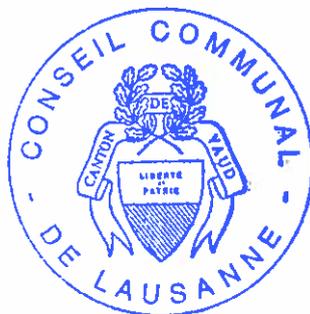
- vu le postulat de M. Jean-Pascal Gendre et consorts : « *Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

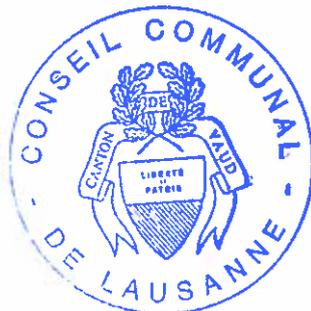
- vu l'interpellation de M. Yohan Ziehli et consorts : « *Nombre de vélos et part modale en ville de Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Andrea Münger et consorts : « *Où sont passées les décomptes de charges du service des gérances de la Ville de Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Louis Dana et consorts : « *Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer !* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Valéry Beaud, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne au plus vite des mesures pour gérer les débordements des supporters de football et éviter leur déplacement par cortège entre la gare de Lausanne et les stades

la résolution de M. Vincent Vouillamoz, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour que les cortèges de supporters entre la gare et les stades du nord de la ville n'interdisent plus les autres usages du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :